

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS ENTRE LOIRE ET
RHONE - COPLER

2026-DP-019

OBJET : Tarifs complémentaires Base nautique de la Loire à Cordelle

Considérant la création du Groupement d'Intérêt Economique (GIE) « Base nautique de la Loire » approuvée par le Conseil Communautaire en date du 11 décembre 2025,

Vu la Délibération 2026-047-CC du Conseil communautaire du 5 mars 2026 approuvant les tarifs des prestations qui seront proposées par la CoPLER dans le cadre du GIE « Base nautique de la Loire »,

Vu la délibération n°2026-051bis-CC du 29 avril 2026 portant délégation de pouvoirs du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Vu les premières semaines d'activité 2026,

Le Président,

DECIDE

Article 1 :

- **DE FAIRE EVOLUER** l'offre de la Base nautique en cours de saison en proposant de nouvelles prestations et en ajustant certains tarifs,
- **D'ABROGER** les tarifs précédemment votés et de fixer les tarifs des prestations qui seront proposées par la CoPLER dans le cadre du GIE « Base nautique de la Loire » comme suit :

TARIFICATION POUR LES MEMBRES DU GIE (location en liberté) :

- o Bateaux de sécurité et d'encadrement :
40 € pour 1 journée et 20 € pour 1 demi-journée (hors carburant)
80€ pour 1 journée et 40€ pour 1 demi-journée (avec carburant)
- o Kayak ou paddle solo :
3 € pour 1h / 4 € pour 2h / 5 € pour ½ journée/ 6 € pour 1 journée *
- o Kayak ou paddle duo :
4 € pour 1h / 5 € pour 2h / 6 € pour ½ journée/ 7 € pour 1 journée *
- o Kayak trio :
5 € pour 1h / 6 € pour 2h / 7 € pour ½ journée/ 8 € pour 1 journée *
- o Pédalo 4 personnes :
7 € pour 1h / 8 € pour 2h / 9 € pour ½ journée/ 10 € pour 1 journée *
- o Jeux (molkky, pétanque...) :
4 €/ jeu/ heure

**Prix par embarcation*

Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône



44, rue de la Tête Noire 42470 Saint Symphorien de Lay

Tél. : 04 77 62 77 62 Fax : 04 77 62 77 63

copler@copler.fr - www.copler.fr

TARIFICATION POUR LES CLIENTS /PARTENAIRES EXTERNES :

- **Location bateaux de sécurité et d'encadrement en liberté :**
50 €/ jour sans carburant (réservé aux clubs et groupes sportifs)
- **Location d'embarcations en liberté :**
 - Kayak ou paddle solo :
12 € pour 1h / 15 € pour 2h / 25 € pour ½ journée/ 35 € pour 1 journée *
 - Kayak ou paddle duo :
15 € pour 1h / 22 € pour 2h / 32 € pour ½ journée/ 42 € pour 1 journée *
 - Kayak trio :
20 € pour 1h / 28 € pour 2h / 38 € pour ½ journée/ 48 € pour 1 journée *
 - Pédalo 4 personnes :
20 € pour 1h / 30 € pour 2h / 40 € pour ½ journée/ 50 € pour 1 journée *
 - Pénalité de retard : 10€ /quart d'heure de retard

**Prix par embarcation*

- **Autres prestations :**
 - Lancer de haches :
13€ /personne pour 1 heure
 - Tir à l'arc ventouse :
8€ /enfant* /heure
 - Location de jeux en liberté (molky, pétanque...) :
5 €/ jeu/ heure
 - Randonnée kayak en liberté (transport depuis ou jusqu'au château inclus) :
21 €/ personne
+ option visite guidée du Château de la Roche 6 €/ personne
 - Course d'orientation kayak en liberté :
20 €/adulte et 15 €/enfant*

**Enfant jusqu'à 18 ans*

TARIFICATION SPECIFIQUE POUR LES GROUPES :

- Bateaux de sécurité et d'encadrement (avec carburant et nécessaire mobilisation de moyens humains en parallèle) :
100 €/journée, 50 €/demi-journée et 30 €/heure
80 €/journée, 40 €/demi-journée et 20 €/heure pour les établissements scolaires, les centre de loisirs et les associations socio-culturelles, les publics en situation de handicap et publics spécifiques justifiant une tarification solidaire.

Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône

- Olympiades (3 activités combinées : randonnée château, course d'orientation terrestre, lancer de haches) pour 8 personnes minimum :
40 € /personne
- Location d'embarcations nautiques dans le cadre d'activités encadrées :
5 € /personne et /jour
4 € /personne et /jour pour les établissements scolaires, les centre de loisirs et les associations socio-culturelles, les publics en situation de handicap et publics spécifiques justifiant une tarification solidaire.
- Course d'orientation terrestre en liberté :
12€ /personne
- 50% de réduction sur toutes les locations d'embarcation en liberté et les activités non encadrées (tir à l'arc ventouse, course d'orientation terrestre et kayak) pour les établissements scolaires, les centre de loisirs et les associations socio-culturelles des territoires CoPLER/CCVAI, les publics en situation de handicap et publics spécifiques justifiant une tarification solidaire.
- 20% de réduction sur toutes les locations d'embarcation en liberté et les activités non encadrées (tir à l'arc ventouse, course d'orientation terrestre et kayak) pour les établissements scolaires, les centres de loisirs et les associations socio-culturelles hors des territoires CoPLER / CCVAI.
- 20% de réduction sur toutes les locations d'embarcation et les activités non encadrées (tir à l'arc ventouse, course d'orientation terrestre et kayak) pour les groupes d'individuels de 15 personnes et plus et réservant au moins 2 prestations différentes
- 10% de réduction sur toutes les locations d'embarcation et les activités non encadrées (tir à l'arc ventouse, course d'orientation terrestre et kayak) pour les membres des comités d'entreprises partenaires sur justificatif.

Article 2 : Ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Roanne.

Article 3 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

À Saint Symphorien de Lay, le 8 juin 2026,

Le Président,

Hubert ROFFAT



Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône